

L'organisation de la protection contre les incendies dans la forêt méditerranéenne française

Le bilan de la campagne 1981

Par Alexandre SEIGUE *

Le lecteur aura cherché en vain dans notre dernier numéro de 1981 le commentaire devenu habituel des incendies de l'année écoulée. C'est que la période des feux s'est poursuivie dans certains départements avec une gravité exceptionnelle jusqu'en décembre bien au-delà de la mise sous presse de ce numéro. C'est donc ici dans le premier numéro de 1982 que nous relatons ces incendies.

Ce contre temps nous a permis de consulter les rapports de fin d'année des services et organismes concernés et de mieux rendre compte de leurs activités. Au moment des « Rencontres » forestières d'Avignon (1), qu'organise notre Association, il nous permet, en outre, de faire une mise au point du dispositif de protection.

1. L'organisation générale

1982 est le vingtième anniversaire de grands incendies qui ont ravagé la forêt méditerranéenne. Vers 1962 la statistique des incendies comportait de graves lacunes. Le feu était un peu comme une maladie honteuse, on le combattait du mieux que l'on pouvait mais on évitait de trop en parler. On en minimisait les dégâts de peur sans doute de passer pour incapable de le maîtriser, de peur aussi de nuire au prestige touristique de la Côte d'Azur (2). Ainsi nous sommes très mal renseignés sur la surface parcourue par les incendies de 1962 mais nous savons par contre qu'ils ont soulevé une grande émotion. Le profond mouvement d'opinion qui s'est manifesté a rencontré la compréhension de certains responsables. C'est alors :

- qu'a été créée une « Entente Interdépartementale » groupant les départements dont les services d'incendie étaient concernés
- qu'a été votée la loi de 1965 en vue de faciliter pour le Ministère de l'Agriculture les équipements de protection et la police des forêts.

Très vite d'autres innovations ont suivi : l'emploi spectaculaire des moyens aériens - l'installation en forêt de Français Musulmans anciens harkis rapatriés d'Algérie - l'installation à Brignoles d'un détachement de la sécurité civile - la création d'un comité privé en vue de sensibiliser le public à la sauvegarde des forêts et des espaces naturels - la création à Valabre d'une école de la sécurité civile et d'un centre d'essai de matériel particulièrement orienté vers la formation des pompiers et la lutte contre les feux de forêts - la création au Centre Technique du Génie Rural des Eaux et des Forêts d'une division protection des forêts contre l'incendie - la création d'unités de sapeurs forestiers...

* Alexandre SEIGUE

Ingénieur général du Génie rural,
des eaux et des forêts en retraite,
Président honoraire de « Forêt méditerranéenne »

Enfin devant la complexité de cette organisation interministérielle et interrégionale la nécessité s'est révélée d'une coordination et d'une planification. Ainsi ont été créés une mission interministérielle permanente - un comité scientifique et technique des feux de forêts - un service statistique informatisé, l'Opération Prométhée, cependant que le problème était pris en compte au titre des VI^e, VII^e et VIII^e Plans, puis qu'une Mission Parlementaire était chargé d'une enquête à son sujet.

C'est ainsi que depuis 1962 la protection de la forêt méditerranéenne n'est plus l'affaire de chaque département de ses forestiers et de son service d'incendie. C'est une affaire d'Etat, plutôt même une affaire de société. Elle est coûteuse même très coûteuse. Nous verrons qu'elle est efficace. Mais l'est-elle autant qu'on peut le souhaiter ? N'est-elle pas trop lourde ? Enfin toutes les personnes concernées sont elles assez proches des réalités : celles auxquelles le préposé forestier, le gendarme, le pompier, le pilote de Canadair sont confrontés tous les jours sur le terrain ?

Au plan des réalisations pratiques ce dispositif comporte deux parties sensiblement indépendantes :

- la prévention de l'éclosion des feux orientée vers la formation, l'information et la police ;
- la lutte contre les incendies, avec priorité absolue pour la rapidité, facteur essentiel d'efficacité. Elle demande la coordination des actions d'équipement du terrain par l'Agriculture, de la prévision du risque par la Météo, et de la lutte directe assumée par différentes formations qu'encadre la Sécurité Civile.

(1) Le prochain numéro (IV.2) sera consacré spécialement aux « Rencontres d'Avignon ».

(2) Le cas le plus flagrant, mais il n'était pas unique, était celui de la Corse où les statistiques signalaient une moyenne de 2 000 ha incendiés par an alors qu'il en avait brûlé 20 000. C'est que l'on ne prenait en compte que l'incendie des « vraies forêts » à l'exclusion des maquis et des formations qui en étaient proches.

2. La prévision de l'éclosion des feux

L'éducation et l'information.

Le feu de forêt n'est pas une fatalité. La seule cause naturelle paraît en être la foudre, elle est rarement à l'origine des incendies du moins dans nos forêts. C'est l'homme par ses imprudences, ses maladresses, sa malveillance, les défauts de ses engins et de ses installations qui est responsable de la quasi totalité des feux. Or, son comportement varie beaucoup d'un pays et même d'une région à l'autre, il est affaire d'habitudes collectives. Ainsi dans les pays méditerranéens c'est au Nord Ouest de l'Espagne en Galice que les éclosions d'incendies sont les plus fréquentes et les plus désordonnées. Elles peuvent se succéder à la cadence de quelques minutes. Par contre en Algérie les habitants de l'Aurès pourtant éleveurs de chèvres et de moutons, dans un paysage de chênes verts, de pins d'Alep et de cèdres sont attentifs à ne pas provoquer d'incendie. En cas d'accident ils mettent leur point d'honneur à éteindre le feu très vite et à devancer l'intervention des services publics.

Nos compatriotes se situent entre ces deux extrêmes plus près hélas de la Galice que de l'Aurès. Nous sommes trop indulgents et trop négligents. Modifier notre comportement est une affaire d'éducation.

Cela justifie des interventions attrayantes. Les volontaires sont nombreux : services centraux, services locaux des ministères, collectivités locales, grandes sociétés y consacrent parfois des moyens appréciables. Des associations privées se dévouent également, leurs moyens sont le bénévolat et de biens modestes subventions des pouvoirs publics.

Parfois le touriste est visé : campagne d'affichage, distribution de dépliants ou de vignettes aux péages des autoroutes, aux débarcadères des bateaux accostant en Corse.

Plus souvent on s'adresse aux jeunes : ils sont réceptifs, faciles à atteindre par l'école, ils répercutent autour d'eux dans le milieu familial l'enseignement reçu.

Aucune intervention précise ne paraît s'adresser spécialement aux milieux agricoles notamment aux éleveurs pasteurs. Peut être a-t-on renoncé devant la difficulté de les atteindre et surtout de trouver le discours qui conviendrait... Il est vrai que les expériences sylvo-pastorales des services agricoles répondent assez bien à cette préoccupation.

C'est surtout par des actions éducatives profondes et prolongées que l'on modifiera les comportements. Les méthodes publicitaires : panneaux, affiches, flashes télévisés qui sont plus superficielles ont surtout un effet de rappel à l'intention d'un public déjà convaincu. Cela explique sans doute, faute d'une formation préalable du public, la présence de foyers au pied des panneaux souvent même criblés de chevrotines (31).

Les interventions menées auprès des jeunes sont les plus cohérentes.

— une action exemplaire est celle des missions éducatives confiées à des moniteurs itinérants chargés de conférences dans les établissements scolaires d'un département. En 1981 on en a compté : une dans le Var et deux dans les Bouches-du-Rhône toutes trois à la charge des Conseils Généraux. On en comptait une également en Corse à la charge du Parc Naturel Régional.

— le comité de sauvegarde et de rénovation des espaces naturels méditerranéens se consacre essentiellement à l'éducation des jeunes.

- il fait circuler dans les établissements scolaires, colonies de vacances, mouvements de jeunesse des valises pédagogiques (130 en 1981) garnies de documents et de moyens audiovisuels à l'intention des enseignants et des éducateurs.
- il suscite et encourage des reboisements scolaires (350 écoles en 1981) c'est l'opération « gland de chêne ».
- il a organisé en 1981 un colloque sur la prévention des incendies par l'information et l'a prolongé, par des travaux de groupe entre enseignants, en vue d'exploiter au mieux les valises pédagogiques.
- en 1981 il a lancé dans l'ouest méditerranéen un concours de slogans (72 classes touchées).
- il a procédé enfin à un sondage sur l'impact des moyens d'information du public (2 000 réponses reçues de 3 000 personnes consultées). Avec un objectif identique : les scouts de France ont organisé en 1981 des camps de surveillance (420 jeunes concernés) et des expositions ; l'association C.O.R.E.V.E.N. a animé un concours de dessins d'enfants.

Les interventions destinées à un plus large public notamment aux adultes n'ont pas la même cohérence, on le leur reproche souvent. Elles ont comporté : l'implantation de panneaux, la distribution de fiches, dépliants, vignettes, l'organisation de journées de l'arbre, une campagne d'affichage dans les autobus de Marseille, des spots, des messages, des films à la radio et à la télévision, l'édition d'un film forêt méditerranéenne, la circulation d'une caravane studio, une opération train vert en Corse, des articles de presse, réunions, débats expositions, l'organisation de stages...

Cette grande variété des moyens, qu'une commission interrégionale placée sous l'autorité du Préfet de Marseille est chargée de coordonner, traduit sans doute la diversité et l'indépendance des auteurs. Mais peut être traduit elle aussi notre ignorance : des causes (nous les présumons mais les connaissons mal) et de la personnalité des incendiaires en sorte que faute de pouvoir viser quelques cibles précises nous faisons alors du tir tous azimuts.

La prévention par la réglementation et la police.

En application du Code Forestier, dans chaque département le Préfet réglemente l'emploi du feu en forêt et aux abords des forêts. Il peut prescrire en outre le débroussaillage des bois aux abords des habitations...

La liste est longue des agents de la force publique chargés de faire respecter cette réglementation. Toute fois la responsabilité effective en incombe essentiellement aux préposés de l'Office National des Forêts et aux gendarmes. Depuis près de vingt ans la surveillance est exercée et renforcée en été par des patrouilles composées en général d'un forestier et d'un pompier circulant à bord d'une fourgonnette. Ces patrouilles sont chargées de la police et également de l'information du public (haut parleur, cassettes, dépliants...), de la signalisation des feux (radio) et de l'intervention sur les débuts d'incendie (matériel léger d'extinction).

(3) Il y a 20 ans, le Conservateur des forêts de la Corse devait faire déboulonner et abriter en hiver dans les maisons forestières ces panneaux pour les mettre à l'abri des chevrotines.

Dans la seule région Provence, Alpes, Côte-d'Azur 80 patrouilles organisées par les services de l'Agriculture et par l'Office National des Forêts ont circulé pendant l'été 1981. Il faut y ajouter des patrouilles organisées, surtout en cas de risque grave, à l'initiative des Maires et des Préfets. Dans cette même région, dans les seules forêts soumises au régime forestier 88 infractions à l'emploi du feu ont été constatées, 90 enquêtes ont été faites à la suite d'incendies dont 75 contre des inconnus et 15 contre des auteurs connus.

On peut regretter que des statistiques plus complètes ne soient pas établies : sur les infractions, leur poursuite, le profil des inculpés et les condamnations prononcées. Elles orienteraient d'une façon plus cohérente l'éducation et l'information du public.

A ce sujet il faut signaler l'initiative prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône qui a mis en place en 1981 un bureau où interviennent à côté de la sécurité civile : la gendarmerie, la police, les services d'incendie, l'Agriculture. On y centralise les renseignements concernant les feux :

- avant (véhicules ou personnes repérées au cours du plan d'alarme);
- pendant (animation de la recherche immédiate);
- après (enquête).

3. La lutte contre les incendies.

Les moyens.

Il y a 50 ans les propriétaires, leur personnel, les riverains, encadrés par les Maires aidés parfois par la troupe assureraient seuls la lutte contre le feu avec leurs outils de bûcherons ou de terrassiers ou même en battant le feu avec de simples branchages, c'était la contre partie des services que leur rendait la forêt. D'anciens rapports montrent que l'on se fait parfois des illusions sur les qualités de cette protection : elle était souvent médiocre. Les anciens harkis trop âgés ne sont plus appelés sur les incendies. Mais ils luttent encore selon ces méthodes et avec succès contre les feux qui éclatent à proximité de leurs chantiers. Des riverains, des membres des comités communaux des feux de forêt font parfois de même.

Mais avec la dégradation de l'intérêt économique de la forêt les sauveteurs bénévoles ont été remplacés le plus souvent par les pompiers et leurs camions citernes.

Les services départementaux d'incendie comptent 1 435 camions citernes de tous modèles mis en œuvre par 19 000 pompiers volontaires et 2 000 pompiers profes-



Photo 1. Les camions des Services départementaux d'incendie.

Une quarantaine d'incendiaires ont été arrêtés (31 en zone rurale, 9 en zone périphérique de Marseille). C'étaient pour la plupart des adolescents désœuvrés. On retrouve ici sous une forme particulière une délinquance juvénile d'actualité.

D'autres moyens de prévention.

On ne passe pas sans transition de la prévention de l'éclosion à la lutte contre le feu. Certains équipements peuvent selon le cas prévenir l'éclosion du feu ou faciliter son extinction rapide. Ce sont notamment le débroussaillage et le desherbage à proximité des habitations et aux bords des routes. C'est l'évaluation du risque météorologique qui permet de renforcer les mesures de police et de déclencher un plan alarme. Nous les examinerons à propos de la lutte contre l'incendie.

Exception faite des abords des grandes villes ce sont essentiellement les pompiers volontaires qui luttent contre les feux de forêt. En outre, des camions citernes équipent les 450 hommes du détachement de sécurité civile de Brignoles et 380 sapeurs forestiers répartis en équipes d'environ 24 hommes.

En 1981 les départements ont employé 11 avions légers de type aviation agricole. Ils se ravitaillent au sol et peuvent larguer en vol environ 1 500 l d'eau. D'autre part le centre interrégional de la sécurité civile le C.I.R.C.O.S.C. disposait de 13 avions Canadairs, bimoteurs amphibis, d'une capacité de 5 500 l capables de faire le plein soit au sol, soit sur un plan d'eau et de 3 Douglas D.C.6, bimoteurs terrestres d'une capacité de 12 000 l. Canadairs et D.C.6 sont intervenus en 1981 sur environ 20 % des incendies. Ces moyens ont fait la preuve de leur efficacité mais ils ne volent pas la nuit et ils sont gênés par vent violent. Ils ne dispensent pratiquement jamais de l'intervention des pompiers. Ils ont la faveur du public et de la presse. Certains y voient le seul moyen de renforcer massivement et très rapidement nos moyens de lutte, mais à quel prix ?

Les hélicoptères de la sécurité civile sont employés pour l'observation.

L'Armée intervient parfois avec des moyens terrestres notamment en Corse. En outre, reprenant un concours abandonné depuis plus de 10 ans, ses hélicoptères lourds sont intervenus 14 fois en 1981 essentiellement en Corse pour transporter des commandos.

Enfin le pouvoir extincteur de l'eau peut être amélioré par des produits chimiques les retardants. Ils sont peu utilisés par les pompiers. Ils le sont davantage par les moyens aériens notamment par les D.C.6. A diverses reprises en 1981, ils ont permis d'améliorer, d'une façon remarquable, l'efficacité des parefeu.

En conclusion, il faut noter la grande diversité de ces moyens et des organismes dont ils dépendent. Il faut surtout retenir que les pompiers par leur nombre et leur dispersion sont les seuls à pouvoir intervenir systématiquement sur tous les incendies.



Photo 2. Un avion léger.

L'équipement du terrain.

Les vigies. En substituant aux riverains de la forêt des pompiers basés dans les villes et les villages il a fallu renforcer les moyens de détection et organiser la transmission téléphonique et surtout radio des alertes. A ce jour on compte 60 postes de guet dont 10 ont été créés en 1980. Certains sont installés dans des tours quelques uns dans des sémaphores ou même dans des caravanes.

Il ne faut pas se faire trop d'illusions, la cartographie des surfaces vues depuis ces vigies montre que sur un relief très accidenté à moins d'en développer exagérément le nombre on ne surveillera jamais totalement la forêt. A ce jour moins de la moitié des feux sont signalés par les guetteurs les autres le sont par la population. Le public doit le savoir : « il ne faut jamais hésiter à signaler un incendie de crainte qu'il l'ait déjà été ». En cas d'hésitation sur le service à alerter il faut penser que la gendarmerie assure une veille permanente de sécurité, elle est souvent la seule à le faire en milieu rural.

Les chemins. L'eau est un excellent moyen d'extinction. Mais il faut la transporter jusqu'au feu. Les camions citernes ne peuvent que très rarement circuler hors des chemins. En principe les tuyaux des pompiers peuvent être « établis » en tout terrain sur de grandes distances grâce aux relais de motopompes légères. Mais en pratique leurs « établissements » excèdent rarement quelques centaines de mètres. La densité alors souhaitée pour les chemins est d'un kilomètre pour 100 ha de forêt. Elle est largement dépassée, dans d'autres régions, par celle des forêts de production. Elle est loin d'être atteinte partout dans la forêt méditerranéenne.

Aussi depuis plus de 30 ans un gros effort d'équipement est-il entrepris. Plusieurs milliers de kilomètres de chemins ont ainsi été ouverts. Cet effort se poursuit. En 1980 il a porté sur 524 kilomètres. Ces voies dites de « défense des forêts contre l'incendie » constituent à ce jour un vaste réseau qui justifierait un statut en vue d'en assurer la pérennité, l'entretien et la police. Il faut surtout faire en sorte qu'emprunté par les sauveteurs il ne le soit pas par les incendiaires

Les points d'eau. L'approvisionnement des camions citernes est assuré par des points d'eau, généralement des citernes de 30 à 50 m³ implantées aux carrefours des pistes et distantes d'environ 3 km. On les alimente parfois par l'eau de pluie recueillie sur une aire étanche qui peut servir en outre pour l'atterrissage des hélicoptères. Les pompiers insistant sur la demande d'équipement en points d'eau il en a été aménagé 241 en 1980

Tranchées parefeu et débroussaillage.

L'incendie se propage essentiellement par la végétation basse. On freine donc, souvent même on arrête, sa propagation en débroussaillant et, on l'oublie souvent, en élaguant les branches basses. Toutefois si le débroussaillage rend la forêt moins combustible il risque parfois de la rendre plus inflammable en facilitant la prolifération de graminées qui sèchent en été. La sécurité complète suppose alors un desherbage au moins localisé comme le fait le département des Bouches-du-Rhône le long des bas côtés des routes. Le débroussaillage modifie en outre l'équilibre écologique de la forêt. Il est critiqué pour cela. Mais comme il demande un entretien coûteux tous les deux ou trois ans il n'est réalisé que sur des surfaces réduites. Il est pratiqué aux abords des habitations pour en assurer la sécurité. Dans les secteurs dangereux il est alors obligatoire pour les propriétaires. Il se justifie enfin le long des routes et des chemins pour permettre aux sauveteurs de circuler en sécurité et pour leur servir souvent de ligne d'arrêt du feu. C'est alors la tranchée parefeu. En 1980 on a débroussaillé 913 ha hors des parefeu et 1 700 ha sur les pare feu.

Une attention particulière a été portée à ces travaux en 1981 : le ministère de l'Agriculture a distribué plusieurs centaines de milliers de dépliants pour en rappeler l'intérêt et le caractère parfois obligatoire. Il en a largement aidé le financement

Le financement des équipements de terrain.

Il est assuré :

- très exceptionnellement par quelques syndicats de propriétaires aidés par les pouvoirs publics;
- souvent par les collectivités locales aidées par l'Etat;
- souvent aussi par l'Etat dans le cadre de périmètres de défense.

En 1980 et en 1981 grâce aux crédits mis à sa disposition par le Ministère de l'Agriculture (2 815 000 F) et par le Crédit Agricole (470 000 F) l'Entente Interdépartementale a subventionné l'achat par les collectivités locales et les associations de propriétaires d'un important matériel mécanique de débroussaillage qui va de l'outil léger porté à dos d'homme de 8 000 F au broyeur lourd monté sur tracteur de 400 000 F. Parmi ces engins on relève notamment la « mule mécanique » de fabrication locale.

L'appréciation du risque météorologique.

Le climat méditerranéen est particulièrement capricieux. Ses irrégularités expliquent les écarts considérables que l'on observe d'une année à l'autre dans la gravité des incendies. L'appréciation du risque météo peut permettre de renforcer les mesures de police en vue de prévenir les éclosions, elle peut permettre d'alerter les sauveteurs en vue de rendre la lutte plus efficace. La plupart des pays concernés par de graves feux de forêt ont leurs méthodes plus ou moins élaborées d'évaluation du risque. Pour la forêt méditerranéenne française le service Météo a mis au point une méthode originale.

Pendant la période de végétation de mai à septembre le risque est évalué par secteurs, à raison d'environ 5 secteurs par département. Il dépend de deux critères : l'humidité du sol et le vent. Le Service météo diffuse tous les jours son évaluation du risque.

Pendant la période de repos de la végétation le risque est plus réduit mais il subsiste cependant là où une végétation de feuilles et d'herbes sèches jonchent le sol. Il dépend alors du vent qui peut devenir dangereux après une période très courte de sécheresse. Le service Météo diffuse alors des informations sur le régime du vent mais ne diffuse pas d'évaluation du risque.



Photo 3. Le canadair.

Photothèque du Ministère de l'Agriculture
Photo J. P. Verney

L'organisation de la lutte.

Le nombre et la diversité des moyens justifient que l'on prête attention à leur organisation. Schématiquement rien n'est changé à l'organisation normale des pompiers en centres de secours communaux de différents types placés sous l'autorité des Maires et en services départementaux d'incendie placés sous l'autorité des Préfets;

- les sapeurs forestiers placés sous l'autorité de l'Office National des Forêts sont chargés en temps normal de l'entretien des équipements de protection, tâche qu'ils partagent avec les anciens harkis. En cas d'incendie ils participent à la lutte et passent alors sous l'autorité du Service Départemental d'incendie. Selon les cas ce concours est spontané ou peut être demandé;

- les moyens militaires sont à la disposition de l'autorité départementale, notamment la Légion étrangère en Corse;

- les moyens aériens légers sont à la disposition de l'autorité départementale;

- les moyens aériens du type Canadairs ou D.C.6. sont à la disposition d'une autorité interrégionale le « centre interrégional de coordination de la sécurité civile » qui dépend du Préfet de Marseille (C.I.R.C.O.S.C.);

- le détachement de sécurité civile de Brignoles est lui aussi à la disposition du C.I.R.C.O.S.C.

Toutefois des équipes du détachement de Brignoles et des moyens aériens peuvent être mis à la disposition permanente d'un département ou d'une région c'est le cas pour la Corse.

L'engagement des moyens.

A ce sujet il faut rappeler quelques données de base ignorées, plus souvent oubliées ou négligées :

- l'efficacité des pompiers dépend de la rapidité avec laquelle ils sont engagés : elle permet de limiter les dégâts et elle garantit le succès de l'intervention;

- la propagation d'un feu urbain est freinée par des murs mitoyens aveugles, des rues, des avenues tous les dix, vingt, cinquante mètres, alors que rien de tel ne s'opposant au feu de forêt, poussé par le vent, il peut s'étendre sur des centaines de mètres et des kilomètres, à la façon d'une inondation sortie du lit d'une rivière. Ainsi la rapidité de l'intervention est encore plus nécessaire en forêt qu'elle ne l'est en ville;

- on ne connaît généralement pas l'heure d'écllosion d'un feu de forêt on ne sait donc pas quel est le délai d'intervention des secours qui seul permettrait d'apprécier leur rapidité;

- on peut très normalement éteindre un début d'incendie, il est exceptionnel peut-être même impossible d'éteindre un grand feu;

- à ceux qui comparent parfois la lutte contre un feu de forêt à une bataille militaire il faut faire observer que dans une bataille c'est toujours la dernière heure qui compte, alors que dans un feu de forêt c'est la première heure parfois même le premier quart d'heure.

Dans les Landes de Gascogne les moyens de lutte sont simples : des sapeurs forestiers professionnels et des pompiers volontaires. Pendant les périodes dangereuses les premiers, dotés de camions citernes, sont répartis par équipes de 7 et 8 hommes. Ils veillent à côté des tours de guet. Ce sont des commandos qui attaquent rapidement tout début d'incendie. A l'arrivée des pompiers volontaires, plus lents à intervenir, ils se retirent et retournent à leur poste de veille. Ce dispositif est efficace, sans doute grâce au relief peu accidenté qui facilite la surveillance et la circulation, mais pour une bonne part aussi en raison de la simplicité quasi automatique de ces interventions d'une extrême rapidité.

En forêt méditerranéenne il faut bien le constater, la diversité des moyens complique une manœuvre d'engagement que l'on voudrait claire et rapide.

- Les pompiers volontaires seul moyen capable d'intervenir sur tous les feux sont engagés systématiquement. Mais cela leur demande des délais pour se rassembler, s'équiper et se rendre à pied d'œuvre;



Photo 4. Les sapeurs forestiers.

Photothèque du Ministère de l'Agriculture
Photo J. P. Verney

– les sapeurs forestiers ne peuvent pas couvrir tous les feux. Leur installation dans les forêts les plus menacées en fait cependant un renfort appréciable. Quand ils interviennent spontanément ils devraient arriver au feu avant même les pompiers. Nous n'avons pas trouvé d'étude statistique sur ce sujet pourtant essentiel;

– le détachement de Brignoles, les canadiens, les D.C.6. moyens performants toujours disponibles instantanément mais trop peu nombreux eux aussi pour couvrir tous les feux sont également affectés a un rôle de renfort :

- trop souvent ce fût un renfort de la dernière heure, satisfaction illusoire donnée à l'opinion publique;
- au mieux ce fût un renfort de la première heure mais cela suposait une dispersion préalable rarement réalisée et demande toujours le choix délicat des feux sur lesquels intervenir (20 % du total, nous l'avons vu, pour les moyens aériens). De ce choix instantané dépend la valeur de l'engagement mais peuvent dépendre aussi bien des erreurs. Depuis 1980 cette situation a bien été améliorée. Dans le cadre d'un plan d'alarme déclenché par l'appréciation du risque météo des « détachements d'intervention prioritaire » constitués par les pompiers sont mobilisés et stationnent aux points sensibles de la forêt où ils jouent exactement le même rôle que leurs collègues professionnels des Landes. 2 323 détachements quotidiens de 2 à 3 camions citernes ont ainsi été mis en alerte en 1981. Des équipes du

détachement de Brignoles ont également été dispersés en forêt. Cette organisation rejoint celle des sapeurs forestiers.

D'autre part depuis longtemps les pilotes chevronnés du détachement aérien ont fait le comparaisn entre :

- leurs interventions sur les grands feux : difficiles dans la fumée et les remous, imprécises et peu efficaces en raison de la dispropotion entre l'étendue du feu et celle de leur largage;

- et leurs interventions sur les débuts d'incendie : faciles car en pleine visibilité et sans remous, précises et efficaces sur un objectif ponctuel qu'un seul largage peut souvent entièrement recouvrir.

Ils conseillaient pour les jours de risque météo élevé et aux heure les plus dangereuses un système de vol permanent préventif : le guet armé. Ce mode d'intervention a également été adopté depuis 1980.

L'emploi des détachements d'intervention prioritaires et du guet armé n'ont été possibles que grâce à des décisions courageuses et coûteuses des départements de l'Entente Interdépartementale et de l'Etat. Elles constituent une étape essentielle dont la mise au point n'est peut être pas encore définitive mais sur laquelle on peut fonder de grands espoirs.

L'appréciation du risque météo considérée depuis près de 20 ans comme une curiosité scientifique sympathique devient maintenant la pièce maîtresse du dispositif de protection, avec toutes les servitudes et les sujétions que comporte cette lourde responsabilité.

4. Les incendies de 1981.

C'est dans le cadre de cette organisation, qu'a été assurée la protection des forêts en 1981.

Cette année encore les conditions météorologiques ont été différentes de celles des années précédentes.

Les vents ont été sensiblement plus fréquents que la normale tout au cours de l'année, ils ont été particulièrement fréquent au premier trimestre.

En outre, la repartition des pluies a été tout a fait exceptionnelle.

L'hiver a été marqué par une longue sécheresse : à Nice par exemple en décembre, janvier et février, il est tombé 35 mm de pluie en 1981 contre 255 mm en année normale. Le mois de mars a été également sec. Les départements situés à l'Est du Rhône ainsi que le Gard ont connu une sécheresse analogue. Dans ces conditions la fréquence du vent a facilité l'éclosion de 1039 incendies qui ont parcouru 6 000 ha soit 30 % des incendies et 20 % des surfaces brûlées dans l'année. Depuis 8 ans, que nous disposons des statistiques « Prométhée » c'est la plus grande surface brûlée au cours d'un premier trimestre.

Au printemps des précipitations abondantes ont reconstitué la réserve en eau du sol. On a noté 516 incendies et 1 438 ha brûlés soit 15 % des feux et 5 % des surfaces brûlées dans l'année.

Mis à part le mois de juillet qui a été très humide, l'été a été exceptionnellement sec surtout en Corse. 1 444 incendies ont parcouru 10 952 ha soit 42 % des incendies et 30 % des surfaces brûlées dans l'année.

Enfin au quatrième trimestre, 421 incendies ont parcouru 10 000 ha essentiellement en Corse soit 12 % des incendies et 33 % des surfaces brûlées dans l'année.

L'impression générale que l'on retire de ce compte rendu c'est que l'été a été tardivement mais exceptionnellement sec, les incendies de fin de saison étant particulièrement dangereux. Les vents d'hiver paraissent avoir été aussi dangereux, et même plus que la sécheresse.

Les nouvelles mesures de protection mises en œuvre au printemps et surtout en été 1981 se sont avérées efficaces comme elles l'avaient déjà été en 1980. On peut l'apprécier d'après le tableau ci-dessous extrait des statistiques Prométhée :

remement dangereux. Les vents d'hiver paraissent avoir été aussi dangereux, et même plus que la sécheresse.

année	surfaces incendiées en ha	
	pendant le 2 ^e et le 3 ^e trimestre	dans l'année
1974	28 000	30 000
1975	14 118	17 500
1976	25 958	42 000
1977	15 000	16 400
1978	16 839	39 300
1979	48 866	53 800
1980	10 000	15 100
1981	12 390	30 000

Par contre le dispositif a été pris en défaut en hiver et en automne période pendant laquelle la vigilance faiblit souvent et pour laquelle il ne paraît pas y avoir eu de déclenchement de plan d'alarme. Ainsi les surfaces brûlées au printemps et en été ont été plus faibles qu'en automne et en hiver.

D'autre part en comparant les résultats des années 1980 et 1981 à ceux des années précédentes la Direction de la Sécurité Civile relève une réduction de plus de 50 % de la superficie moyenne brûlée par incendie et une réduction des 2/3 de la proportion des feux de plus de 100 ha.

Nous sommes apparemment sur la bonne voie.

A. S.